

GOVERNANCE
DE L'INTERNET – STRATÉGIE
DU CONSEIL DE L'EUROPE
2016-2019

Démocratie,
droits de l'homme et
État de droit dans
le monde numérique

STRATÉGIE POUR LA GOUVERNANCE DE L'INTERNET

La gouvernance de l'internet est l'élaboration et l'application par les États, le secteur privé et la société civile de principes, normes et procédures de prise de décision et programmes communs propres à façonner l'évolution et l'utilisation de l'internet. Depuis 2012, la Stratégie du Conseil de l'Europe pour la gouvernance de l'internet est un outil pleinement pertinent pour coordonner ce processus et apporter des réponses aux problèmes que pose inévitablement aux droits de l'homme, à la démocratie et à l'État de droit l'environnement numérique en constante évolution.

Brève présentation de la
Stratégie du Conseil de l'Europe
pour la gouvernance de l'internet
2016-2019

Fiche
thématique

Société de
l'Information

www.coe.int/freedomofexpression

STRATÉGIE POUR LA GOUVERNANCE DE L'INTERNET

Un continuum de valeurs fondamentales

La **Stratégie pour la gouvernance de l'internet 2012-2015** a regroupé les normes pertinentes du Conseil l'Europe et les activités de suivi, de coopération et de renforcement des capacités. Elle a établi des liens entre les traités juridiquement contraignants, les stratégies transversales sur l'égalité entre les femmes et les hommes et les droits de l'enfant et la plate-forme dynamique pour la participation des jeunes. Elle a aussi permis aux États membres de débattre des enjeux culturels de l'internet.

Évaluer les défis

La **Stratégie du Conseil de l'Europe pour la gouvernance de l'internet 2016-2019** a pour objectif principal de placer l'individu au centre des politiques publiques relatives à l'internet et de faire en sorte que celles-ci contribuent à bâtir la démocratie en ligne, à protéger les internautes et à garantir le respect et la sauvegarde des droits de l'homme en ligne. Les objectifs stratégiques pour la période indiquée sont de construire une démocratie en ligne, de protéger les utilisateurs d'internet et de veiller au respect et à la protection des droits de l'homme en ligne. À cette fin, la stratégie propose une série d'activités spécifiques.

La stratégie est un outil multidisciplinaire qui a trait à diverses questions concernant les contenus, les services et les dispositifs connectés à l'internet, notamment à certains aspects de l'infrastructure et du fonctionnement du réseau susceptibles d'avoir une incidence sur les droits de l'homme et les libertés fondamentales. La stratégie met en avant de nombreux problèmes auxquels l'internet est confronté et propose aux États et autres parties prenantes, notamment la société civile, le secteur privé, les communautés techniques et les milieux universitaires, un ensemble de repères pour résoudre ces problèmes.

Construire la démocratie en ligne

Internet revêt une valeur essentielle pour la démocratie. Il ne suffit pourtant pas de mettre en œuvre des **initiatives en matière de démocratie et de vote électronique, de gouvernement et de justice électroniques**, l'application dans les faits de la mission de service public de l'internet devrait être davantage développée. Il s'agit notamment de permettre la participation en ligne à la vie publique, y compris au niveau local, d'intégrer **l'éducation à la citoyenneté numérique** dans les systèmes d'éducation formelle, d'encourager les citoyens à s'investir dans la culture numérique et de tirer parti des possibilités qu'elle offre en termes d'inclusion et d'innovation, mais aussi de développer avec l'internet une relation saine et équilibrée.

Assurer la sûreté et la sécurité en ligne pour tous

La sûreté et la sécurité en ligne des usagers d'internet relèvent d'une responsabilité partagée. Cela passe entre autres par la lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation, la cybercriminalité, ainsi que l'exploitation, le harcèlement et l'intimidation des personnes via l'internet. Cela comprend aussi la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels en ligne, la lutte contre le trafic d'organes, la traite des êtres humains et la vente de médicaments contrefaits et de drogues.

Les Conventions du Conseil de l'Europe telles que la **Convention sur la cybercriminalité** (STE n° 185), la **Convention sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels** (STCE n° 201) et la **Convention pour la protection des personnes à**

l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel (STE n° 108) revêtent une importance toute particulière dans ce cadre.

Respecter et protéger les droits de l'homme

Internet est un espace extrêmement précieux pour l'exercice des droits fondamentaux tels que la liberté d'expression et d'information. Tandis que les internautes sont de plus en plus exposés à des risques qui touchent leurs droits fondamentaux du fait des inévitables retombées du développement de l'« **internet des objets** », il est nécessaire de **sensibiliser** le public aux attentes légitimes et aux restrictions qu'implique l'utilisation des services internet, aux recours disponibles et à la façon d'obtenir réparation lorsque les droits de l'homme ont été bafoués, comme il est nécessaire aussi de permettre aux internautes de **protéger leur vie privée**, notamment au moyen d'outils d'**anonymisation** et de **chiffrement**.

Renforcer les normes

En tant qu'instrument de normalisation, la **Recommandation (2016)5 sur la liberté d'internet** définit des indicateurs clairs et détaillés permettant d'évaluer dans quelle mesure les États membres respectent, protègent et promeuvent les droits de l'homme et les libertés fondamentales sur internet.

Autre norme, le « **Guide des droits de l'homme pour les utilisateurs d'internet** » (2014) fournit des éclaircissements sur les droits de l'homme en ligne, leurs limites possibles et les recours disponibles concernant ces limites. Cet outil très complet, qui s'adresse à tous, est disponible dans de nombreuses langues.

Nouer des partenariats

Le Conseil de l'Europe participe au **dialogue** régional et mondial **sur la gouvernance de l'internet** (FGI, SMSI, EURODIG, SEEDIG, ICANN, etc.), et propose dans ce cadre des orientations stratégiques et des instruments.

Des mesures ont été prises afin de définir un cadre de **partenariat pour les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit entre le Conseil de l'Europe et les entreprises de l'internet**, en vue de créer un espace de consultations plus étroites avec les intermédiaires sur des questions ayant trait à l'exercice et à la jouissance des droits de l'homme en ligne. Le Conseil de l'Europe s'attache donc aussi à promouvoir le dialogue entre les entreprises de l'internet et les autres parties prenantes.

Explorer de nouvelles possibilités

Les **intermédiaires internet** jouent un rôle de plus en plus important : ils fournissent et personnalisent du contenu en ligne, gèrent des données d'utilisateur, et mettent aussi en œuvre des politiques de restriction ou des programmes de surveillance. Le Conseil de l'Europe a chargé un groupe d'experts de concevoir une politique fondée sur la prééminence du droit pour définir les relations entre les pouvoirs publics et les intermédiaires ainsi que leurs obligations et leurs devoirs respectifs en matière de droits de l'homme.

Parallèlement, dans le cadre des travaux menés sur les **dimensions « droits de l'homme » des algorithmes**, l'Organisation examine les considérations juridiques, sociales et éthiques liées aux algorithmes et aux techniques de traitement automatique des données. Plusieurs domaines sont explorés, notamment l'automatisation, l'analyse des données, les constructions sociales autour des algorithmes, l'incidence des algorithmes sur les droits de l'homme ainsi que les mécanismes de la responsabilisation, de la transparence et de l'éthique de la gouvernance.